



Dommages importants causés par des mégots **Appel à la vigilance de vos pompiers**

À la suite d'incidents successifs survenus au cours des dernières semaines, le service de sécurité incendie (SSI) de la Municipalité régionale de comté (MRC) de D'Autray désire informer la population qu'une cause d'incendie est en augmentation sur son territoire.

Récemment, trois incendies ont fait irruption en raison de personnes ayant écrasé leurs cigarettes dans un pot à fleurs. Dans certains cas, les dommages subis aux bâtiments sont très importants.

La nouvelle réglementation obligeant les fumeurs à fumer à l'extérieur dans les endroits publics a créé de nouveaux comportements. Certaines personnes ont développé l'habitude de jeter leurs mégots dans les pots à fleurs ou dans le paillis de l'aménagement floral.

Plusieurs produits sont contenus dans le terreau utilisé dans les pots à fleurs, entre autres, de la styromousse, de la vermiculite ou de la mousse de tourbe. Ces matières sont inflammables et alimentent le feu. De plus, les mélanges de rempotage ne contiennent que peu de terre véritable.

« Les pots à fleurs ne doivent pas être utilisés comme cendriers. Malheureusement, des gens croient à tort éteindre leurs mégots dans la terre, mais ce n'est pas le cas », précise M. André Roberge, assistant-directeur- responsable de la prévention du SSI de la MRC.

Les responsables de la prévention du SSI de la MRC invitent les gens à prévoir un endroit assigné pour les fumeurs avec des récipients conçus pour les mégots. Pour plus d'information, il est possible de joindre monsieur Roberge par téléphone en signalant le 450 836-7007 poste 2555.